

~~la CGT a 100 ans~~

Montreuil, le 23 Janvier 1995

R.P./F.R.
Secteur Garanties Collectives
Pôle Politique et Activités Revendicatives

**OPPOSITION C.G.T. A L'EXTENSION DE
L'AVENANT SALAIRES N°34 du 18 Octobre 1994
C.C.N. TUILES ET BRIQUES**

Les accords se suivent et ... se ressemblent.

L'Avenant N°34 est l'"actualisation" – si l'on peut dire – de l'Avenant N°33 du 7 Avril 1994, à l'extension duquel nous nous étions opposés pour les motifs déjà avancés en Janvier de la même année.

Les motivations de notre opposition à l'extension telles qu'elles ont été exposées dans notre note du 10 Janvier 1994 (pour la réunion du 23 Mars 1994 de la sous-commission) sont, en conséquence, toujours actuelles et sauf si l'Administration était d'un avis contraire, nous ne voyons pas l'utilité de les formuler à nouveau.



Paris